

MAIRIE

de



THIVERVAL-GRIGNON

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Liberté - Égalité - Fraternité

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

JEUDI 24 JANVIER 2019

L'an deux mille dix-neuf, le vingt-quatre janvier à 19h 30, le Conseil Municipal, légalement convoqué, conformément à l'article L. 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est réuni en séance ordinaire sous la présidence de Monsieur Rémi LUCET.

Étaient présents : MM. Rémi LUCET, Daniel BOSSE, Didier BRILLANT, Bertrand VACHETTE, Michel BUXERAUD, et Jason REGNIER et Mmes Nadine GOHARD, Marie GARCIA, Laurence VAUVERT, Catherine LANEN, Liliane BAYANO, Hélène CÔME et Sandrine JOURNE.

Était absent excusé : M. Laurent MEULENYSER

Monsieur le maire ouvre la séance à 19h30 constatant que le quorum est atteint.
Il informe du retrait du point 8 et propose d'ajouter 1 point à l'ordre du jour, à savoir :
- l'avance sur subvention pour l'association AAM (apiculteurs).

Les membres du conseil acceptent à l'unanimité d'intégrer ce point à l'ordre du jour.

ORDRE DU JOUR :

1. Compte rendu du Conseil Municipal du 13 décembre 2018

Précision au point 5 : « à un habitant de Folleville ».

Le compte rendu du Conseil Municipal du 13 décembre 2018 est adopté à l'unanimité.

2. Avance de subvention pour l'association AAM (point ajouté)

Madame Nadine GOHARD explique qu'il convient de délibérer pour procéder à une avance de subvention 2019 pour l'association AAM qui manque de trésorerie et qui souhaite engager une action de formation dès le début de l'année (destruction de nids de frelons asiatiques).

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité, adopte cette délibération.

3. Changement statuts de la communauté de communes Cœur d'Yvelines (CCCY)

Monsieur le maire explique qu'il s'agit d'approuver le changement de statuts de la

communauté de communes Cœur d'Yvelines, en modifiant les intitulés de la compétence « politique locale du commerce et soutien aux activités commerciales d'intérêt communautaire » par « politique locale du commerce », en intégrant la compétence « gestion des milieux aquatiques » (transférée automatiquement au 1^{er} janvier 2018) et en incluant dans le cadre des compétences facultatives :

- l'entretien des hydrants
- la maintenance des extincteurs et des blocs de secours
- l'acquisition et prestations de fournitures administratives.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité, adopte cette délibération

4. Compétence eau & assainissement de la CCCY

Monsieur le maire explique qu'il s'agit d'émettre un avis sur le transfert à la CCCY des compétences « eau » et « assainissement », au 1^{er} janvier 2019. La CCCY a émis un avis défavorable à ce transfert, en vue de différer la prise d'effet au 1^{er} janvier 2026. Le conseil municipal propose de suivre cet avis.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité, adopte cette délibération.

5. Modification des statuts SMGSEVESC – changement de dénomination AQUAVESC

Madame Catherine LANEN explique qu'il s'agit d'émettre un avis sur le changement de dénomination du syndicat SMGSEVESC afin de faciliter son identification, en AQUAVESC.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité, adopte cette délibération.

6. Engagement des dépenses d'investissement 2019

Madame Marie GARCIA explique qu'il s'agit d'autoriser le maire à mandater les dépenses d'investissement 2019 dans la limite des crédits repris, et ce avant le vote du budget primitif 2019, afin de pouvoir régler les fournisseurs dans les délais impartis.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité, adopte cette délibération.

7. Participation financière de la commune au coût des séjours enfants et adolescents ET

8. Convention avec AQUARELLE pour les séjours enfants & adolescents de l'été 2019

Madame Nadine GOHARD explique qu'il s'agit de modifier la participation de la commune au coût des séjours enfants et adolescents, afin de permettre à la commune de poursuivre son action en ouvrant 17 places supplémentaires, tout en restant dans la même enveloppe budgétaire.

Sur la tranche A (plus hauts revenus), la participation communale passe de 40 à 20%

Sur la tranche B, la participation communale passe de 50 à 30%

Sur la tranche C, la participation communale passe de 60 à 50%

Sur la tranche A (plus faibles revenus), la participation communale reste inchangée à 70%.

Concernant la convention, elle explique qu'il s'agit d'autoriser M. le maire à signer la convention des séjours d'été 2019, avec la société AQUARELLE, afin de permettre aux familles d'effectuer leur réservation.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, adopte ces deux délibérations
avec 11 voix POUR, 1 voix CONTRE, 1 ABSTENTION

INFORMATIONS DU MAIRE :

M. le maire informe les membres du conseil qu'un Rdv a eu lieu ce jour en Sous-Préfecture de Rambouillet concernant la vente de la crèche et qu'à ce jour, le domaine public étant inaliénable, il est impossible de vendre la crèche. Une rencontre avec les services de la Direction des Finances Publiques va être sollicitée

TOUR DE TABLE :

Monsieur Daniel BOSSE informe le conseil d'une panne électrique importante à Folleville qui a nécessité une intervention d'urgence, non prévue, et très onéreuse (environ 30 000€, pour le changement d'un disjoncteur et du câble général d'alimentation, en installation provisoire). La chaudière de la Mairie et de l'école maternelle a également subi une panne conduisant à une intervention d'un professionnel.

Il annonce également que le passage au LED pour l'éclairage public a fait réaliser une économie de 40% sur la consommation annuelle.

Le cheminement piétonnier du parking de la salle JCT vers l'école de Grignon est en cours de réalisation et les plaques de faux-plafond de la nouvelle classe vont être remplacées aux vacances d'hiver pour améliorer la sonorisation de la classe.

Monsieur Michel BUXERAUD demande où en est le projet de sécurisation de la traversée de la RD119 à Folleville.

Monsieur Daniel BOSSE répond que le Département a émis un avis favorable et inscrit un programme de 300 000€ pour aménager 2 arrêts de bus scolaires (pour les collégiens et lycéens), en limitant la vitesse à 70km/h et en construisant un parapet entre les 2 voies de circulation. La demande de la commune de sécuriser la traversée avec un éclairage bleu n'a pas été retenue.

Le Département souhaite que des négociations puissent être entreprises avec l'AGROPARISTECH concernant le tunnel souterrain.

Concernant le Conseil des Jeunes, **Madame Hélène CÔME** propose de débiter avec les enfants à partir du CM2 jusqu'à 17 ans, au rythme d'une séance tous les 2 mois. Elle travaille à une plaquette d'information.

Elle s'interroge sur les barrières qui entourent la centrale de flux sur le parking de la salle JCT.

Monsieur Daniel BOSSE répond que c'est une solution provisoire qui n'a pas vocation à perdurer.

Madame Sandrine JOURNE fait part de nuisances sonores à la salle de Folleville, le week-end.

M. le maire rappelle que le règlement de la salle indique 2 heures du matin mais qu'il a été amené à ne plus prendre de nouvelle réservation sur la salle, en raison de ces nuisances au voisinage.

Monsieur Bertrand VACHETTE demande s'il est possible de demander au maire de Beynes de prévoir un trottoir pour aller au Val des 4 pignons à pied.

Madame Laurence VAUVERT indique que la route des 2 plateaux est de nouveau jonchée de déchets.

M. le maire rappelle que cette route et son entretien est de la compétence du Département et que la partie Sud de cette RD est sur la commune de Plaisir. Il précise que notre Conseillère Départementale lui a fait part de sa volonté de régler ce problème avec les exploitants de la ZA du Pont Caillou.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée 21h16.
Prochain conseil municipal prévu le mercredi 20 février 2019.